EDITORIAL

Diagnostic anténatal et émergence de problèmes médico-légaux en médecine périnatale : entre progrès et responsabilité

Eric Nseme, Médecin Légiste Expert

Le diagnostic anténatal constitue un progrès scientifique majeur en médecine périnatale grâce aux progrès remarquables de l'imagerie et de la génétique qui permettent d'anticiper les risques fœtaux et de planifier la prise en charge obstétricale.

Dans notre pratique médicale courante, cette avancée technologique s'accompagne d'enjeux médico-légaux croissants, surtout en raison d'une absence de cadre normatif clair. Cette lacune législative place le soignant dans une position incertaine, notamment du fait des erreurs d'interprétation, du défaut d'information et des conflits éthiques de plus en plus fréquents.

La situation est d'autant plus complexe que le droit camerounais ne définit pas clairement les conditions d'un diagnostic prénatal ni celles d'une interruption médicale de grossesse. Dans ce flou où se situe la frontière entre information médicale et conseil décisionnel ?

Ainsi, dans notre pays où la faiblesse de la culture biomédicale et l'influence religieuse compliquent souvent le processus de soins, le praticien est sans cesse confronté à une incertitude entre la volonté de bien faire et la pression sociale, ce qui accroît le risque de poursuites pour faute médicale. Le médecin doit à la fois informer, accompagner et respecter l'autonomie parentale. Le consentement éclairé, pilier de notre déontologie devient ainsi une source majeure de litige.

Ce dilemme atteint son paroxysme lorsque la perception de la vie fœtale est profondément enracinée dans une vision spirituelle du monde. La décision médicale se trouve ainsi traversée par la morale religieuse et les valeurs culturelles. Comment donc annoncer à des parents remplis d'espoir que l'enfant tant attendu ne devrait pas voir le jour ? Humaniser la décision médicale devient donc une exigence clinique autant qu'une protection juridique.

Cette humanisation passe aussi par une rigueur absolue ; en effet, l'omission d'un diagnostic anténatal ou l'annonce tardive d'une anomalie fœtale, pourrait être interprétée comme une perte de chance tandis qu'une suspicion erronée exposera au risque de faute lourde. D'où la nécessité d'une traçabilité rigoureuse.

Face à cette urgence, l'émergence prochaine des contentieux liés au diagnostic anténatal appelle une réforme proactive, impliquant la standardisation des procédures d'information et surtout, l'instauration à terme, d'un cadre juridique adapté.

En définitive, si la science avance plus vite que la loi, la sagesse du clinicien doit rester notre boussole. Le diagnostic anténatal, outil de progrès, nous renvoie en miroir l'ampleur de nos responsabilités. Est-il besoin de rappeler que dans ce paysage incertain, notre

éthique professionnelle et notre formation continue demeurent notre première protection ?